



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°4 du : 29 juin 2016
Délibération n° : 2016.048
Page 1 sur 3

Objet : Energie Ingénierie 2017-2018-2019 : Demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes côte d'Azur et de l'ADEME.

Par suite d'une convocation en date du 20 juin 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la communauté de communes du Briançonnais le 29 juin 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	Présente
Alain FARDELLA	Présent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	Présente
Jean Michel REYMOND	Présent	Eric PEYTHIEU	Présent
Catherine VALDENAIRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Présent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Bernard LETERRIER	Absent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Absent	Jacques BONNARDEL	Présent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Présent

Vu :

Le Contrat régional d'équilibre territorial liant la région Provence Alpes côte d'Azur et le territoire du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, précisant dans son volet stratégique vouloir « **Impulser et accompagner la Transition écologique et énergétique** ».

La convention du 18 novembre 2015, signée entre le ministère de l'environnement d'une part, le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** et le Parc Naturel Régional du Queyras d'autre part, portant sur le programme « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** ».

Le soutien de l'ADEME aux initiatives structurant et relayant les informations en matière d'énergie et d'environnement en direction des particuliers, entreprises et collectivités, ainsi que le soutien aux mobilisations et animations à l'échelle d'un territoire sur le développement des énergies renouvelables, mobilités ... mais aussi aux projets territoriaux fixant des objectifs dans le cadre de démarches transversales nécessitant un bouquet d'opérations telles que études, communications et animation



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°4 du : 29 juin 2016

Délibération n° : 2016.048

Page 2 sur 3

Objet : Energie Ingénierie 2017-2018-2019 : Demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes côte d'Azur et de l'ADEME.

Les conventions territoriales zéro déchet, zéro gaspillage signées en 2015 et 2016 sur le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

Les travaux réalisés par le Parc Naturel Régional du Queyras en relation avec la loi de transition énergétique et particulièrement, la charte du Parc Naturel Régional du Queyras (2010-2020), et la rédaction d'un Plan Climat Energie Territorial « en route vers l'autosuffisance énergétique du Queyras en 2050 » (2014)

CONSIDERANT :

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, dans ses missions souhaite poursuivre la dynamique énergie initiée par le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et cela en partenariat avec des acteurs du territoire et plus particulièrement avec le Parc Naturel Régional du Queyras.

Que le Parc et le PETR travaillent conjointement sur la thématique « Energie » où un poste de chargé de mission est mutualisé depuis 2016.

Que les élus souhaitent poursuivre les travaux, missions et engagements de transition énergétique et écologique du territoire en lien avec le Parc.

Que pour l'émergence d'une stratégie de transition énergétique et écologique, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras va constituer un comité de pilotage comprenant des opérateurs publics et privés du territoire, et qu'un plan pluriannuel de programmation et action préfigurant un Plan Climat Air Energie Territorial sera mis en place.

Qu'un Plan Climat Air Energie Territorial est une démarche de développement durable axée sur la lutte contre les changements climatiques au niveau du territoire, élaboré par l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations, citoyens, etc...).

Qu'un Plan Climat Air Energie Territorial doit être élaboré au niveau intercommunal et au plus tard pour le 31/12/2018,

Qu'un Plan Climat Air Energie Territorial est une démarche de développement durable axée sur la lutte contre les changements climatiques au niveau du territoire, élaboré par l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations, citoyens, etc...).

Que le Parc ne peut pas à ce jour porté l'élargissement du Plan Climat Air Energie.

Que l'animation de ce projet territorial sera portée aux noms des 2 structures par le PETR

Qu'une phase de diagnostic préalable permettra d'établir la valeur de ce contrat

Que dans son annexe 3 du contrat régional d'équilibre territorial a retenu ce projet comme structurant.

Que l'ADEME souhaite de part la nouvelle organisation de ses aides financières apporter son soutien aux projets sélectionnés dans le cadre de différents initiatives lancées par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer notamment l'appel à projets « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » et « 20 territoires zéro gaspillage zéro déchets »



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°4 du : 29 juin 2016

Délibération n° : 2016.048

Page 3 sur 3

Objet : Energie Ingénierie 2017-2018-2019 : Demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes côte d'Azur et de l'ADEME.

Après en avoir délibéré par :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11		
Nombre de membres présents	11	Nombres de membres représentés	0		
Nombre de suffrages exprimés		0			
Pour	11	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Approuve la mise en place du Plan Climat Air Energie à l'échelle du PETR pour les années 2017-2018-2019 ;
- Décide que ce Plan Climat Air Energie soit l'élargissement du Plan Climat Energie en cours au Parc ;
- Dédie des moyens d'aide au fonctionnement pour la rédaction et la mise en place de ce plan climat énergie et au suivi des démarches de transition énergétique et écologique du territoire ;
- Continue d'avoir un poste mutualisé sur le PETR et le PNRQ sur cette thématique ;
- Approuve le plan de financement pour les 3 années 2017 2018 2019 suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de fonctionnement	1 500€	ADEME	90 000 €
Dépenses de communication de l'opération	10 000€	REGION	30 800 €
Dépenses d'étude AMO	15 000€		
Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	4 500€	AUTOFINANCEMENT	30 200 €
Salaires	120 000 €		
TOTAL	151 000€	TOTAL	151 000€

- Décide de solliciter le montant de 90 000 € de subvention à l'ADEME ;
- Décide de solliciter le montant de 30 800€ de subvention à la Région
- Autoriser le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

